L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

AVEC UNE

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matière publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an .... [illegible]
Six mois .... 1 [illegible]
Quatre mois .... 1 [illegible]

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de Valeur Améliorée dans le Sixième District.

Portant le No 917 rue Milan, entre les rues Camp et Magasins.

B. P. Lauseig vs Konrad Spansel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 60,104—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 octobre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations et tous les droits, voies, servitudes privilèges, et avantages à cela appartenant ou en quelque sorte en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Milan, Magasins, Camp et Morengo, et désigné par le lot No 5, et mesurant 30 pieds de face sur la rue Milan, sur 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles d'après un plan litographié, déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
P. Crabites, avocat pour le plaignant
2 sept—2 8 15 22 29—oct 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande Propriété de Valeur du Sixième District.

Mme Mary Amelia Roussel, veuve de William Devlin vs Louis J. Barthélemy et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 60,051—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 octobre 1899, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine pièce ou portion de terre située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Cadiz, Valence, Colisée (Plaquemine) et Perrier, qui est désigné comme l'ilet No 46 sur un plan de West Bouligny fait par C. F. Zimple, voyer, le 18e jour de mars 1834 et déposé pour référence en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire de cette ville, lequel morceau ou portion de terre commence à une distance de cent cinq pieds du coin des rues Perrier et Cadiz et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orleans.
Ernest Lee Sansum, avocat pour la plaignant.
1er sept—1 8 15 22 29—oct 5

VENTE PAR LE CONSTABLE.

—:o:—

Wm B. Bear vs Vve B. Foster.

PREMIÈRE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 39,705. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon W. B. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon bureau No 602 rue du Camp, entre Lafayette et Girod, le MERCREDI 13 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—Un lot de meubles et d'effets de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions Comptant sur les lieux.
ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité.
2sept—2 7 13

Daniel Lynch vs Mme Veuve Mathilde J. Baker.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 29,246—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à l'écurie Nos 226 et 228 rue Howard, entre la rue Gasquet et l'avenue Tulane, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 5ème jour de septembre 1899, à 11 heures A. M., Une charrette un double jeu de harnais. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant sur les lieux. LEON MARTINY, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
25 août—25—sept 2 5

American Brewing Co, vs Jacob Striele.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 29,246—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques à mon entrepôt, No 409 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St-Louis, dans le 2me District de cette ville, le LUNDI 4me jour de septembre 1899, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir: Le contenu d'une buvette consistant en liqueurs, glacière pour bière, licences de ville et d'Etat pour 1899, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. LEON MARTINY, Constable. Deuxième Cour de Cité.
25 août—25—sep 2 4

Louis Luderbach vs Mme Louise D. Cassard et époux, Etienne A. Cassard.—Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans—No 38,622—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, agissant pour l'Hon W. B. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, absent en congé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le VENDREDI, 29 septembre 1899, à onze heures A. M., à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, de la propriété ci-après décrite, à savoir: Premièrement—Tous les droits, titres, possession et intérêts d'Etienne A. Cassard dans et à la propriété ci-après décrite, à savoir: Une certaine portion de terre, dans l'ilet No 77 borné par les rues Bourbon, Dauphine, St-Philippe et Ursulines, et mesurant 58 pieds 5 pouces 6 lignes sur la rue Bourbon, sur 100 pieds entre lignes parallèles et faisant face à la rue St-Philippe. La même étant 1/7 (un septième) de la une propriété dans cette affaire sujette à l'usufruit de Gabrielle Lancelot, veuve d'Adrien Cassard, ainsi que la même est plus amplement décrite dans les archives de la succession d'Adrien Cassard, No 44,130 du dossier de l'Honorable Cour Civile de District. Deuxièmement—Tous les droits, titres, intérêts et possession de Mme Louise D. Cassard, femme d'Etienne A. Cassard, son époux, dans et à une hypothèque générale contre Etienne A. Cassard, montant à la somme de $3,885.00 sujette, premièrement, à un crédit de $425.00 en date du 29 mai 1897, et, deuxièmement, à un crédit de $250.00 en date du 4 juin 1897, suivant, reposant sur, portant contre, frappant et affectant ladite propriété décrite ci-dessus, d'après un acte ou affidavit fait pardevant A. J. Villeré, notaire public, daté le 24 mars 1897, et enregistré dans le Bureau des Hypothèques de cette paroisse, Livre 596, folio 113. Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—comptant sur les lieux. ED. P. FOLEY, Constable de la Première Cour de Cité.
29 août—29—sept 3 10 17 23 29

AVIS AUX CREANCIERS

H. Groebel & Company versus leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,625—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de H. Groebel & Company et de H. Groebel et Olivier Marionneaux ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
2 sept—2 6 11

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grandes propriétés de valeur du Premier District, avec les nombreuses bâtisses, etc., qui s'y trouvent.

Louis Jacobowsky vs Samuel J. Hart et Helen Ha Hart, héritiers de Judah Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,956—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Quatorze certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 704, borné par les rues Clark, d'Hémécourt, Baudin et Génois, désignés par les Nos "Un à Quatorze" inclusivement, sur un plan fait par A. Castaing, daté le 29 janvier 1862, lesdits lots sont aussi désignés par les Nos—sur un devis annexé à un acte pardevant Jeff, C. Wenck, notaire, le 6 janvier 1894, par lequel le feu Judah Hart acheta cette propriété de Feurten et Fischer, et mesurant d'après le dit devis comme il suit, à savoir: lots "un à cinq", inclusivement, mesurent chacun vingt sept (27) pieds huit (8") pouces et quatre lignes de face sur la rue Baudin sur cent pieds dix pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles; lot No "Un" formant le coin des rues Baudin et Clark; lots Nos "Six à Neuf" inclusivement mesurent chacun vingt-neuf pieds six pouces et 4 lignes de face sur la rue Clark sur cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles; lots Nos "Dix à Quatorze" inclusivement mesurent chacun vingt sept pieds huit pouces et quatre lignes de face sur la rue D'Hémécourt sur cent pieds dix pouces une ligne de profondeur entre lignes parallèles; lot No "Dix" formant le coin des rues D'Hémécourt et Clark.

2° Un certain ilet de terre situé dans le Premier District de cette ville, compris dans l'avenue Hagan, les rues Clark, Commune et D'Hémécourt, ledit ilet est divisé en quatorze lots numérotés de "Un à Quatorze" inclusivement, sur un devis annexé à l'acte ci-dessus récité pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, le 6 janvier 1894, d'après lequel lesdits lot mesurent comme il suit, à savoir: Lots Nos "Un" à "Cinq" sont contigus et mesurent chacun trente-quatre pieds de face sur la rue D'Hémécourt sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles; lot No "Un" formant le coin des rues D'Hémécourt et Clark. Lots Nos Six à Huit inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente-six pieds de face sur l'avenue Hagan sur cent sept pieds un pouce une ligne de profondeur entre lignes parallèles; lot No Six formant le coin de l'avenue Hagan et la rue D'Hémécourt; lot No "Neuf" est contigu au lot No "Huit" et mesure trente-six pieds de face sur l'avenue Hagan sur cent quarante et un pieds un pouce une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Lot No "Dix" mesure cinq pieds trois pouces et quatre lignes de face sur l'avenue Hagan, sur cent quarante-trois pieds cinq pouces de profondeur et de face sur la rue Commune, et cent quarante-et-un pieds un pouce une ligne de profondeur sur le côté du lot No "Neuf" et quarante pieds dix pouces et deux lignes de largeur dans le fond, et Lots Nos "Onze" à "Quatorze" inclusivement sont contigus et mesurent comme il suit, à savoir: Lot No "Quatorze" forme le coin des rues Commune et Clark et a trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face sur la rue Commune sur cent un pieds six pouces de profondeur et face sur la rue Clark et quatre vingt-quinze pieds quatre pouces de profondeur sur le côté du lot No "Treize"; Lot No "Treize" a trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Commune, sur quatre-vingt-quinze pieds quatre pouces de profondeur du côté du lot No Quatorze, et quatre-vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne de profondeur du côté du lot No Douze. Le lot No Douze mesure trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Commune sur quatre-vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne de profondeur sur le côté du lot No Treize et quatre-vingt-trois pieds et une ligne de profondeur du côté du lot No Onze. Le lot No "Onze" mesure trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face sur la rue Commune sur quatre-vingt-trois pieds et une ligne de profondeur sur le côté du lot No Douze, et soixante-seize pieds dix pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté, et lesdits lots Nos Onze, Douze, Treize et Quatorze ayant chacun trente-quatre pieds de largeur dans le fond.

3° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, compris entre Hagan avenue et les rues D'Hémécourt, Baudin et Clark, divisé en vingt-deux lots en lesquels ledit ilet était anciennement subdivisé d'après un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 janvier 1849, ledit ilet a été subséquemment divisé en vingt quatre lots, numérotés de Un à Vingt Quatre inclusivement et ledit ilet est maintenant subdivisé en vingt deux lots numérotés de un à vingt deux inclusivement, sur un devis annexé à l'acte ci-dessus récité pardevant Jeff C. Wenck, notaire, janvier 1894, d'après lequel devis lesdits lots mesurent comme il suit, à savoir:—Lots Nos "Un" à "Cinq" inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente quatre pieds de face sur la rue Baudin sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, Lot No "Un" formant le coin des rues Baudin et Clark. Lots Nos "Six" à "Huit" inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente six pieds de face sur l'avenue Hagan sur cent sept pieds un pouce une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Six formant le coin de l'avenue Hagan et de la rue Baudin.

Lots Nos "Neuf" à "Onze" inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente quatre pieds six pouces six lignes de face sur l'avenue Hagan sur cent quarante et un pieds un pouce et une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Lots Nos Douze a Quatorze inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente six pieds de face sur l'avenue Hagan sur cent sept pieds un pouce et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Lot No Quatorze formant le coin des rues Hagan avenue et D'Hémécourt. Lots Nos Quinze à Dix-neuf, inclusivement, mesurant chacun trente-quatre pieds de face sur la rue d'Hémécourt sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, lesdits lots étant contigus, et le lot No Dix-neuf formant le coin des rues D'Hémécourt et Clark; et lots Vingt à Vingt-deux sont contigus et mesurent chacun trente-quatre pieds de face à la rue Clark sur cent trente-six pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Dix-sept certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, comprenant tout l'ilet borné par les rues Commune, D'Hémécourt, Genois et Clark, et désignés comme lots Nos un à dix-sept inclusivement sur un plan dessiné par G. T. Dunbar, voyer, daté le 12 décembre 1848, une copie duquel faite par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 février 1849, les deux déposés en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire, lesdits lots sont aussi désignés par les mêmes numéros sur un devis annexé à l'acte ci-dessus récité, passé pardevant Jeff. C. Wenck, le 6 janvier 1894, et mesurant d'après cela, comme il suit, à savoir:—

Lots Nos Un et Deux mesurant chacun trente quatre pieds, huit pouces de face sur la rue D'Hémécourt, sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Un formant le coin des rues Genois et D'Hémécourt, Lot No Trois, mesurant trente-quatre pieds sept pouces et quatre lignes de face sur la rue d'Hémécourt, sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lots Nos Neuf à Seize inclusivement sont contigus et mesurent comme il suit: Lot No Neuf forme le coin des rues Clark et Commune et a trente cinq pieds, deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune sur cent onze pieds, un pouce et sept lignes de profondeur et de face sur la rue Clark, et cent dix sept pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur sur le côté du lot No dix et trente quatre pieds huit pouces de largeur dans le fond. Lot No dix mesure trente cinq pieds un pouce et six lignes de face sur la rue Commune sur cent dix sept pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur sur le côté du lot No neuf et cent vingt trois pieds huit pouces et quatre lignes sur le côté du lot No onze et trente-quatre pieds huit pouces de largeur dans le fond. Lot No onze a trente-cinq pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune sur cent vingt trois pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur sur le côté du lot No Dix, et cent vingt-neuf pieds onze pouces et sept lignes de profondeur sur le côté du lot No Douze et trente-quatre pieds sept pouces et demi de large dans le fond; lot No Douze a trente-cinq pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds onze pouces et sept lignes du côté du lot Onze, et cent trente-six pieds trois pouces et deux lignes sur le côté du lot No Treize, et une largeur dans le fond de trente quatre pieds sept pouces; lot No Treize a trente-cinq pieds un pouce six lignes de face sur la rue Commune sur cent un pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur le côté du lot No Douze, et cent sept pieds onze pouces quatre lignes de profondeur sur le côté du lot No Quatorze et trente-quatre pieds sept pouces de largeur dans le fond. Lot No Quatorze a trente-cinq pieds un pouce et six lignes de face sur la rue Commune sur cent sept pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur sur le côté du lot No Treize, et cent quatorze pieds deux pouces et quatre lignes de profondeur sur le côté du lot No Quinze et trente-quatre pieds sept pouces de largeur dans le fond.

Lot No Quinze, a trente-cinq pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune, sur cent quatorze pieds deux pouces et six lignes de profondeur du côté du lot No Quatorze et cent vingt pieds six pouces et une ligne de profondeur du côté du lot No Seize, et trente-quatre pieds huit pouces de largeur dans le fond, et lot No Seize, a trente-cinq pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune sur cent vingt pieds six pouces et une ligne de profondeur au côté du lot No Quinze et cent vingt-six pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur et de face sur la rue Génois, et trente (34') pieds huit pouces de largeur dans le fond; ledit lot formant le coin des rues Commune et Génois. Lot No Dix-sept mesure trente quatre pieds sept pouces de face sur la rue Génois sur cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes de profondeur entre ligne parallèles.

Lots Nos Quatre et Cinq sont contigus lot No Quatre est contigu au lot No Trois et mesurent chacun trente quatre pieds sept pouces de face sur la rue D'Hémécourt sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, Lot No Six qui est contigu au No Cinq mesure trente quatre pieds sept pouces et demi de face sur la rue D'Hémécourt sur cent huit de profondeur entre lignes parallèles; et lots Nos Sept et Huit sont contigus et mesurent chacun trente quatre pieds huit pouces de face sur la rue d'Hémécourt sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Sept est contigu au lot No Six et le lot No Huit formant le coin des rues Clark et D'Hémécourt.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur toutes lesdites propriétés ci-dessus décrites, et les droits voies, privilèges, servitudes et avantages y dépendant et appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Farrar et Lemle, avocats pour le plaignant.
18 août—18 19 25—sept 1 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur du Premier District,

Connue comme No 420 rue Howard. Entre les rues Gravier et Perdido.

Thomas M. Madden vs Eugène Reilley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 59,987—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 21 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilège, servitudes et dépendances, à cela appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Howard, Gravier et Perdido, désigné comme lot No dix huit, et mesurant vingt-huit pieds dix pouces de face sur la rue Howard sur cent six pieds sept pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise, le tout s'accordant avec un plan dessiné par Joseph Pilié, voyer daté le 12 mai 1837.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Frank Zengel, avocat pour le plainant.
18 août—18 25—sept 1 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée dans le Quatrième District.

Connue comme Nos 610 et 612 rue Ste-Marie, entre les rues Chippewa et St Thomas.

Henry Meyer vs James P. Shelly.

COUR CIVILE DE District pour la paroisse d'Orléans No. 59,906—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Marie, St André, Chippewa et St Thomas et mesurant quarante-six pieds huit pouces de face à la rue Ste Marie sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre vingt dix pieds et est formé de la portion du fond des lots Nos 1, 2, et 3, sur un devis annexé à un acte de dépôt passé pardevant J. F. Coffey, ancien notaire le 10me jour de mai 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
J C Henriques, avocat pour le plaignant.
4 août—4 11 18 25—sept 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée dans le Deuxième District.

Portant les Nos municipaux 917 et 919 rue Bourgogne, entre les rues Dumaine et St-Philippe.

Robert Upshur vs Veuve Raymond Monstier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,752—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 5 octobre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Dumaine, St Philippe et Remparts, lequel dit lot de terre mesure en mesure française à peu près 41 pieds de face sur la rue Bourgogne sur 93 pieds 6 pouces de profondeur et après cette première profondeur, une seconde profondeur de 10 pieds 10 pouces, sur une largeur de 52 pieds du lot appartenant ou ayant appartenu à M. Jacob.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Jérome Meunier, avocat pour le plaignant.
1er sept—1 2 8 15 22 29—oct 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de résidence de valeur dans le Premier District.

Connue comme No 1532 rue du Camp, entre les rues Race et Orange.

James Jackson vs Helen H. Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,726—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasins, Race et Orange, désigné comme lot No huit, lequel dit lot mesure, en mesure américaine, trente deux pieds de face à la rue Camp, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
John T. Whitaker, avocat pour le plaignant.
4 août—4 11 18 25—sept 1 7

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêts dans des Propriétés de Valeur dans le Troisième District.

Jacob Sissung et al vs F. M. Kocke et Frank Kocke in solido, No 57,853.

Jacob Sissung et Pascal Lamarque vs F. M. Kocke et Frank Kocke, No 58,669.

Jacob Sissung et P. Lamarque vs F. M. et Frank Kocke No 59,432.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, — En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de district pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires respectivement ci-dessus intitulées, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 septembre 1899, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs dans et aux propriétés ci-dessus décrites, l'intérêt du défendeur Frank Kocke, comprenant une moitié indivise et l'intérêt de l'autre défendeur F. M. Kooke ou Frank Kocke comprenant un quatorzième indivise, faisant en tout huit quatorzième, dans et aux propriétés ci-dessous décrites:

1° Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses etc, qui s'y trouvent, situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mathilde, Kentucky, Prosper et St-Avid, désigné par les Nos 1, 2, 3 et 4, et mesurant comme suit: Les lots Nos 2, 3 et 4, chacun trente-un pieds de face à la rue Mathilde, sur cent dix-neuf pieds de profondeur; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Mathilde et St-Avid, et mesurant trente-un pieds un pouce et deux lignes sur la rue Mathilde sur cent dix-neuf pieds de profondeur et face à la rue St-Avid.

Acquis par Frank Kocke d'Herman W. Lange, d'après un acte pardevant Abel Dreyfous, notaire, mars 23 1867, C O. B. 92, folio 327.

2° Un lot et améliorations, etc., dans le Troisième District, dans l'ilet No 246 borné par les rues Congrès, Grands Hommes (Dauphine), Elmire et Bourgogne (Craps), désigné comme No 1, sur un plan de Pilié, en 1835, et mesurant, mesure américaine, quarante-cinq pieds 8 pouces de face à la rue Congrès sur quatre-vingt-quinze de profondeur et de face sur la rue Dauphine, formant l'encoignure des rues Congrès et Dauphine.

Acquis par Frank Kocke de Wm Schult, par acte pardevant Charles Rolle, notaire, le 11 juin 1885, C. O. B. 121, folio 561.

3° Un lot, etc, dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Amour (Remparts), St Ferdinand, Cotton Press (anciennement Delphine) et l'avenue des Bons Enfants, mesurant en mesure américaine quarante-cinq pieds de face à la rue Remparts, sur cent cinquante-neuf pieds neuf pouces, borné sur le côté le plus rapproché de la rue St Ferdinand par la propriété vendue à Edgar Montégut par acte pardevant Abel Dreyfous, notaire, le 25 avril 1857. Acquis par Frank Kocke de Edgar Montégut par acte pardevant Abel Dreyfus, notaire, le 25 avril 1857, C. O. B. 92, folio 412.

4° Un lot de terre avec les bâtisses etc., ci-dessus, situé dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Elmira, Congress Greatman, (Dauphine) et Bourgogne (Craps) mesurant A. M. quarante six pieds huit pouces sur la rue Congress, par quatre vingt quinze pieds de profondeur.

Acquis par Frank Kocke, de Peter Plaswirth par acte pardevant A. Mazureau, notaire public, le 4 juin 1855, C. O. B— fol —

5° Un lot, etc, dans l'ilet No 411, borné par les rues Marais, Mazant, St Barthelemew et St Claude, désigné comme lot No 15 et mesurant trente deux pieds de face à la rue Marais par cent vingt pieds de profondeur.

Acquis sous l'acte 82 de 1884 par acte pardevant P. A. Kabouin, notaire, le 6 décembre 1886, C. O B. 126, folio 436.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dart et Kernan, avocats pour les plaignants.
11 août—11 12 18 25—sept 1 8 14

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du Contenu et Installations, etc., d'un magasin de marchandises sèches et variétés,

Au No 1612 rue Dryades.

Thomas Glaser vs Jacob Dressner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 60,096—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 11 septembre 1899, à 10:30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux No 1612 rue Dryades.

Le contenu entier et installations, etc., de la dite propriété consistant en un grand assortiment de marchandises sèches et variétés, etc., le tout d'après inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Dart & Kernan, avocat du plaignant.
30 août—30 31—sept 4 8 11

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une Grande Propriété de valeur améliorée dans le Sixième District.

Formant l'encoignure des rues Dryades et Delachaise.

Bâtisses connues comme No 3441, rue Dryades.

Mme Selima Poché vs Samuel J. Hart et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,940—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 21 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, ou en quelque sorte en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville (dans cette partie qui s'appelait anciennement faubourg Plaisance, dernièrement dans cette ville et paroisse Jefferson, dans cet Etat), et dans l'ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Dryades, Delachaise et South Rampart (anciennement rue St Denis) désigné comme lots No 19, 20 et 21, de l'ilet No 27 sur un plan dudit faubourg annexé pour référence à un acte passé pardevant T. Guyol ancien notaire de cette ville, le 20 avril 1855, un devis duquel ilet est annexé pour référence à un acte passé pardevant John J. Ward, un notaire de cette ville le 18ème jour de juillet 1890. Lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun trente deux pieds de face sur la rue Dryades sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot 19 formant le coin des rues Delachaise et Dryades.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ.
Sherif civil de la Paroisse d'Orléans
W. J. Waguespack, avocat pour la plaignante.
18août—18 19 25—sept 1 8 15 21

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Margaret Weber, veuve Franz Adam Siener.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 60,153—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Schuler, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O GUERIN Greffier
2 sept—2 6 11

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêt de successions.

B. J. Wolf et Fils vs I. J. Wolf et Cie.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 59,146—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tout le droit, titre, propriété et intérêt de I. J. Wolf dans et à la succession de son père décédé, B. J. Wolf, étant un intérêt indivis d'un douzième là-dedans et spécialement dans ledit intérêt dans et à la suivante décrite propriété foncière appartenant autrefois à son dit père, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec toutes les dépendances à cela appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, et désigné par le No 4, dans l'ilet 27, borné par les rues Harmonie, Tolédano, St Denis et St Patrick sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté le 14 avril 1849, et déposé en l'étude de Jos. A. Quintero, ancien notaire en cette ville, lequel lot de terre mesurant trente pieds de face à la rue Harmonie sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles.

Aussi, tout le droit, titre et intérêt du dit I. J. Wolf, étant un trois-vingtième d'intérêt dans et à la succession de son frère décédé, George Wolf.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ.
Sherif civil de la Paroisse d'Orléans.
Lazarus et Luce, avocats pour le plaignant.
4 aout—4 11 18 25—sept 1 7

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Veuve Michael Golden.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 60,132 Division E.—Attendu que Mme Mary Golden, veuve de Jean Marie Courtiade, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Veuve Michael Golden, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN.
26 août—26 30—sept 4 Greffier.

Succession d'Elizabeth Heller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 60,173—Division A—Attendu que Louis Heller a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elizabeth Helier, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
2 sep—2 6 11

"I think Ripans Tabules [illegible] the best thing there is," said the Colonel; "I guess they are THE best! I was sitting the other evening smoking and drinking a little whisky and water; there were four of us there and one complained of being very uncomfortable. When he had told us about it I said to him, 'all that ails you is indigestion,' and I gave him a Ripans Tabule from a little vial I had in my pocket. We each of us took one, and since then I have learned that every one of the three has bought the TABULES and thinks them the greatest things there are a going."

WANTED.—A case of bad health that R·I·P·A·N·S will not benefit. They banish pain and prolong life. One gives relief. Note the word R·I·P·A·N·S [illegible] 10 for 5 cents or twelve packets [illegible] and testimonials will be [illegible] to S[illegible] New York.

GRAND HOTEL,

CINCINNATI, OHIO.

THE A. G. CORRE HOTEL CO., Propriétaires

Adresse pour les cablegrammes: "CORRE", Cincinnati.

TENU SUR LES PLANS AMÉRICAIN ET EUROPEEN.

A. G. CORRE, Président;
D. C. SHEARES, Vice-Président et Gérant;
C. H. HARVEY, Secrétaire et Trésorier.

Cuisine supérieure — Tous les agréments modernes, aménagement nouveau.